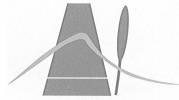


**MAIRIE DE SAINT-MARTIN-DU-TERTRE**

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
 REGION ILE DE FRANCE  
 DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
 ARRONDISSEMENT DE SARCELLES  
 CANTON DE VIARMES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**L'AN DEUX MIL SEPT, LE 18 OCTOBRE A 20H 45,**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger Dufour, maire.

Étaient présents :

MM. Mmes : Roger DUFOUR, maire, Pier-Carlo BUSINELLI, Serge NEVOUX, Irène DOMY, Michel OLLIVIER, Alain AUCLERC, adjoints, Marie-Paule FOSSET, Claude RAMEAUX, Doryse OLIVE, Florence PREVOT, Denise MILANDRE, Jean-Marie BONTEMPS, Gérard BRANCOTTE, Nathalie BRULET, Geneviève DENEFLÉ, Pierre BOSOM, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée :

Mme G. DUFLOU représentée par M. C. RAMEAUX

M. Gérard BRANCOTTE a été élu Secrétaire.

DATE DE CONVOCATION : LE 12.10.2007

DATE D'AFFICHAGE : LE 25.10.2007

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 17  
 PRESENTS : 16  
 VOTANTS : 17

**OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE A16 JUSQU'A LA FRANCILIENNE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de la Direction Régionale de l'Équipement de l'Île de France pour le prolongement de l'Autoroute A16 de l'Isle Adam à la Francilienne,

Ce projet ayant fait l'objet d'expositions dont une à Saint-Martin-du-Tertre, du 1<sup>er</sup> au 05 octobre 2007, de débats publics depuis septembre 2007 jusqu'au 22 novembre 2007. Ce projet propose 4 tracés A, B, C et D.

Ces 4 solutions de tracé ont été proposées aux débats publics en répondant aux objectifs tels que :

- améliorer les temps de parcours,
- supprimer les points de congestion
- décharger les voiries locales.

**La réponse aux objectifs**

- La solution C est celle qui offrirait les meilleures performances en temps de parcours.

- La solution A serait identique à la solution C pour les trafics vers l'Est Parisien (vers l'A1) mais un peu moins performante pour les trafics vers le Sud (vers la RD 301), répondant ainsi aux objectifs du projet de favoriser les liaisons de rocade (la Francilienne) par rapport aux liaisons radiales vers le cœur dense de l'agglomération.

- A l'inverse, la solution B serait moins performante pour les trafics de rocade et favoriserait les trafics de radiale vers la RD301. De plus, la solution B nécessiterait, au niveau de la Croix-Verte, un échangeur plus complexe et plus présentant, par conséquent, un risque d'accident plus élevé.

- Enfin la solution D serait la moins performante puisqu'il s'agit du tracé le plus long pour joindre l'Isle-Adam à la Croix Verte.

- Concernant la RN1 dans Montsoul et Maffliers, toutes les solutions devant apporter un niveau de délestage très satisfaisant (une diminution de plus de 75 %), le délestage devrait être légèrement moindre pour les solutions A et D du fait de l'allongement du parcours.

**Les impacts sur le cadre de vie**

Toutes les solutions devraient avoir un impact global positif en terme de bruit, en éloignant le trafic actuel de la RN1 des zones urbaines.

Concernant l'impact sur l'air, toutes les solutions devraient profiter de l'amélioration attendue du parc automobile. Ainsi l'augmentation de trafic due à la suppression de la Croix-Verte serait peu dommageable à la qualité de l'air par rapport au scénario « sans projet » et toutes les concentrations de polluant se situeraient en-dessous des objectifs nationaux de qualité de l'air.

Localement, les impacts sont liés à la proximité des zones habitées ; à ce titre, les solutions A et C sont les plus éloignées des populations, la solution B se rapproche de Montsoult au niveau de la Croix Verte et la solution D augmente les trafics sur la Francilienne à proximité des zones habitées (notamment Baillet en France)

**Les impacts agricoles**

La solution C devrait avoir l'impact le plus important sur l'activité agricole tant pour le prélèvement que pour les effets de coupure.

La solution A, proche de la solution C, devrait également avoir un impact fort.

La solution B devrait engendrer moins de coupures et de prélèvement mais rendrait plus difficile l'activité de maraîchage et vente sur place à la Croix-Verte. La solution D n'aurait quasiment pas d'impact sur les terres agricoles.

**Les impacts environnementaux**

Les espaces concernés par le prolongement de l'A16 sont sensibles à la fois aux impacts sur le patrimoine, à l'intégration paysagère de l'infrastructure, mais aussi aux impacts sur l'eau, la faune et la flore. A ce titre, la solution B est celle qui devrait préserver le mieux l'environnement. Les solutions A et C, identiques à la solution B sur leur partie commune, devraient nécessiter une attention particulière pour l'insertion de l'échangeur A16 – Francilienne dans le site inscrit de la Plaine de France.

La solution D, en pénétrant dans la forêt domaniale de l'Isle-Adam et dans le site classé de la Vallée de Chauvry, aurait des impacts très forts qui devraient cependant être amoindris par la préexistence de l'infrastructure.

Quelque soit le tracé retenu, la RN1 serait délestée de son trafic de transit et permettrait une requalification précieuse pour la qualité de vie des habitants de Montsoult et de Maffliers. Par contre, chaque solution entraînerait un aménagement différent à la Croix-Verte.

La section de prolongement de l'autoroute A16 jusqu'à la Francilienne serait libre de péage.

Après lecture de cet exposé,

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

Emet un avis favorable sur le projet de tracé A.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Saint-Martin-du-Tertre, le 19 octobre 2007

Le Maire,  
Roger DUFOUR